



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : 11 puis 12

Procuration(s) : 3

Le **quinze septembre deux mille vingt et un**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 09 septembre 2021 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PELTIER, Maire.

Présents :

Mr Jean-Pierre PELTIER, Mr Sylvain DESSENNE et Mr Gilbert WEISSER, adjoints.
Mme Fernande LEBRETON, Mr Éric MARTINOT, Mr Mikaël LACH, Mme Maryline HERMANN,
Mme Déborah HOMMEL, Mme Stéphanie HAILLANT, Mme Céline VINCENT, Mme Rachel GUTZWILLER et Mr Cédric SCHMITT à partir du point n°4.

Absents excusés :

Mr Steve ZURKINDEN qui a donné procuration à Mr Gilbert WEISSER
Mme Anne-Marie JACQUEY qui a donné procuration à Mr Jean-Pierre PELTIER.
Mr Vincent COMBESCOT qui a donné procuration à Mme Fernande LEBRETON.
Mr SCHMIT absent jusqu'au point n°3.

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 1^{er} juillet 2021.
2. Désignation d'un représentant appelé à siéger au sein de la Commission Contrat Local Santé auprès de la CCRG.
3. Plan de relance numérique – Continuité pédagogique : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
4. Décision modificative n°1
5. Programme de voirie 2022
6. Aménagement d'un City parc
7. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 1^{er} juillet 2021

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à **14 voix pour** (dont 3 procurations).

2. Désignation d'un représentant appelé à siéger au sein de la Commission Contrat Local Santé auprès de la CCRG.

Le Bureau de la CCRG a validé la constitution d'une Commission dédiée aux travaux du Contrat Local de Santé (CLS) qui a pour but de permettre aux communes du territoire d'être consultées et impliquées dans la démarche du CLS.

La Commission sera amenée à travailler autour des enjeux définis, à savoir la visibilité et l'accessibilité à l'offre de soins, l'organisation de l'offre de soins, la politique de prévention et de promotion de la santé auprès des habitants ainsi que l'amélioration du cadre de vie.

Ces temps de travail impliqueront également la participation des partenaires institutionnels, privés et associatifs, issus des domaines du sanitaire et médico-social.

Il est nécessaire que le conseil municipal désigne un représentant de la commune appelé à siéger à la Commission du CLS.

Madame Anne-Marie JACQUEY a proposé de siéger au CLS.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à 14 voix pour** (dont 3 procurations) de désigner Madame Anne-Marie JACQUEY, 2^{ème} adjointe, en tant que représentante de la commune appelé à siéger la Commission du CLS.

3. Plan de relance numérique – Continuité pédagogique : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

La commune a déposé un dossier dans le cadre du Plan de relance - Socle numérique dans les écoles élémentaires - pour le remplacement de la classe mobile composée de 12 ordinateurs portables, d'un chariot de rangement et de charge et d'un espace numérique de travail (ENT) PRONOTE Primaire pour un montant global de 12 000 € TTC.

Dans le cadre du Plan de relance, la Commune a déposé un dossier, ce dernier a été retenu et l'opération est subventionnable à hauteur de 5 150€.

Afin de formaliser la notification d'attribution de la subvention, il est nécessaire de signer une convention de financement permettant de servir de support au paiement accordé.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à 14 voix pour (dont 3 procurations) :**

- d'approuver les termes de la convention de financement
- d'autoriser le Maire à la signer
- d'inscrire la recette en section d'investissement du BP de la commune.

4. Décision modificative n°1

Le BP 2021 a été établi avant de connaître les montants des soutiens financiers de l'Etat et de la CeA. Le budget avait donc été approuvé selon un scénario précis en attente de pouvoir l'ajuster dès que les montants de subvention étaient connus.

L'ensemble des soutiens financiers sont connus, il convient donc de revoir les inscriptions budgétaires du BP 2021 selon les modifications ci-dessous :



021/021	Virement de la section de fonct	Investissement	Recettes	4 402.59 €
024/024	Produits des cessions	Investissement	Recettes	305.00 €
10222/10	FCTVA	Investissement	Recettes	2 900.00 €
1321/13	Etat & établ.nationaux	Investissement	Recettes	74 700.00 €
1323/13	Départements	Investissement	Recettes	23 995.00 €
1328/13	Autres	Investissement	Recettes	2 500.00 €
			Total	108 802.59 €
21311/21	Hôtel de ville	Investissement	Dépenses	1 000.00 €
21318/21	Autres bâtiments publics	Investissement	Dépenses	- 4 000.00 €
2152/21	Installations de voirie	Investissement	Dépenses	15 150.00 €
21538/21	Autres réseaux	Investissement	Dépenses	- 3 500.00 €
21568/21	Autre matériel et outillage	Investissement	Dépenses	1 500.00 €
21783/21	Matériel de bureau et informat.	Investissement	Dépenses	11 400.00 €
2188/21	Autres immo corporelles	Investissement	Dépenses	87 252.59 €
			Total	108 802.59 €
6459/013	Remb.sur charges de Sécu.	Fonctionnement	Recettes	3 202.59 €
70323/70	Redev occup domaine public	Fonctionnement	Recettes	300.00 €
73111/73	Impôts directs locaux	Fonctionnement	Recettes	19 000.00 €
7411/74	Dotation forfaitaire	Fonctionnement	Recettes	900.00 €
			Total	23 402.59 €
023/023	Virement section investissement	Fonctionnement	Dépenses	4 402.59 €
60633/011	F. de voirie	Fonctionnement	Dépenses	1 000.00 €
611/011	Contrats prestations services	Fonctionnement	Dépenses	- 700.00 €
6135/011	Locations mobilières	Fonctionnement	Dépenses	3 000.00 €
615231/011	Voirie	Fonctionnement	Dépenses	1 500.00 €
615232/011	Réseaux	Fonctionnement	Dépenses	1 300.00 €
6161/011	Assurance multirisque	Fonctionnement	Dépenses	5 300.00 €
617/011	Etudes et recherches	Fonctionnement	Dépenses	1 200.00 €
6184/011	Versements à des organ.form.	Fonctionnement	Dépenses	- 1 500.00 €
6227/011	Frais d'actes de contentieux	Fonctionnement	Dépenses	5 000.00 €
6228/011	Divers	Fonctionnement	Dépenses	600.00 €
6284/011	Redevance pour service rendu	Fonctionnement	Dépenses	2 300.00 €
			Total	23 402.59 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver la décision modificative n°1.

5. Programme de voirie 2022

La commission travaux de la CCRG est en charge du choix et de l'organisation des travaux d'assainissement et d'eau potable. Elle se réunira début décembre 2021 et à ce titre souhaite connaître les projets de voirie des communes membres afin d'étudier, en fonction de l'état de ses réseaux, la possibilité de réaliser simultanément aux travaux communaux des travaux de pose ou de rénovation de conduites via une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Ce mode opératoire permet d'éviter que plusieurs entreprises ne travaillent dans le même espace et de rouvrir successivement les fouilles.

La convention a pour objet de fixer les modalités de co-maîtrise d'ouvrage et la répartition des coûts que chaque partie portera.

Afin de préparer son programme de travaux 2022, la CCRG demande aux communes membres de :

- valider par délibération l'inscription d'un projet de voirie au BP suivant
- transmettre une fiche du projet
- acter le principe de réaliser les travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée



La commune a, depuis de longues années, un projet de réhabilitation des rues des primevères et des pâquerettes. En 2021, un bureau d'études a été mandaté afin de réaliser une esquisse d'aménagement et d'établir un cout prévisionnel de l'opération.

Sachant que l'ensemble des réseaux secs et humides sont déjà enfouis, il s'agit donc de réaliser une chaussée de bande roulante et a minima un trottoir aux normes PMR.

Le bureau d'études estime les travaux à 150 000€ HT.

Mr le Maire invite le conseil municipal à débattre sur l'opportunité et la pertinence d'inscrire ce projet au BP 2022.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** de ne pas inscrire cette opération au BP 2022 et de se laisser le temps de la réflexion pour la mener à terme durant le mandat.

6. Aménagement d'un City parc

Le conseil municipal et la commission jeunes travaillent depuis plusieurs mois sur le projet de création d'un city parc au complexe sportif afin d'offrir un endroit pour la pratique du sport et un espace de convivialité pour les jeunes et les familles du village.

La commission jeunes a finalisé le projet et a validé le principe d'installation d'un city parc de 12mx24m recouvert d'un gazon synthétique permettant la pratique de sports divers dans une enceinte fermée et un espace pour la pratique du basket en dehors de la structure permettant ainsi un accès aux sportifs à fauteuil roulant ou la pratique de plusieurs sports simultanément.

Ce dernier sera installé sur un terrain communal dédié aux activités sportives situé rue du Stade.

Le cout détaillé de l'aménagement est le suivant :

Désignation	HT	TTC
City parc (structure et options)	32 000 €	38 400 €
Terrassement	22 000 €	26 400 €
Mobilier urbain	3 000 €	3 600 €
Total	57 000 €	68 400 €

Il est proposé de valider le principe d'inscrire le projet au BP 2022 de la commune en section d'investissement pour une réalisation des travaux au printemps 2022.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** :

- d'approuver le principe d'inscription du projet d'aménagement d'un city parc au BP 2022 de la commune en section d'investissement
- d'autoriser Mr le Maire à adresser une demande de subvention à l'Etat, la région Grand EST, la CeA et la CCRG.

7. Divers

Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller : Mr le maire présente les rapports d'activité 2020 des services publics :

- de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- d'assainissement
- de fourniture d'eau potable
- des activités générales de la CCRG

- ✚ Point sur les propositions de la commission sociale pour l'organisation des fêtes de fin d'année, il est décidé de modifier le règlement intérieur concernant les points suivants :



- Age requis pour invitation au repas : il est décidé de fixer l'âge requis pour être invité au repas de Noël des seniors à 70 ans, soit pour cette année les personnes nées en 1951. Leur conjoint est également invité sans conditions d'âge et sans participation financière.
NB : concernant les personnes nées entre 1956 et 1952, qui ont été invitées en 2019, ces dernières continueront d'être invitées de manière dérogatoire jusqu'à ce qu'elles aient atteint 70 ans.
- Colis : il est décidé d'harmoniser les âges requis entre repas et colis de Noël, les colis seront donc délivrés à partir de 70 ans.
Les valeurs des colis sont réévaluées :
 - Colis 1 personne femme/homme : 20 €
 - Colis Bonus : 20 €
 - Colis couple ayant atteint 70 ans tous les deux : 40€
- Choix entre repas et colis : Les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans pourront choisir entre leur participation au repas ou le colis de Noël. Lors de l'invitation, elles seront invitées à retourner un coupon-réponse indiquant leur choix. L'absence de réponse vaudra refus du repas et du colis.
- Animation : il est décidé de ne plus faire appel à l'orchestre dans la mesure où les personnes se retrouvent pour discuter et que la musique peut parfois les gêner. Un fond sonore d'ambiance sera diffusé. Une réflexion se porte sur l'intervention d'un humoriste alsacien pour divertir en milieu d'après-midi.

Particularités 2021 : il est décidé d'organiser le repas de Noël et de le soumettre à la présentation du Pass sanitaire. La commune se réserve la possibilité de l'annuler même au dernier moment.

Les colis seront distribués, à titre d'essai, durant les quinze premiers jours de janvier sous forme d'étrennes par les membres de la commission sociale.

- Anniversaires : il est décidé d'envoyer une carte d'anniversaire pour les 70 ans et les 75 ans des habitants.
Pour les anniversaires 80, 85, 90, 95 et plus : une visite d'élus est organisée à domicile avec remise d'une carte et d'un cadeau d'une valeur de 30€ (*fleurs pour les femmes et corbeille de vin pour les hommes*).

✚ Programme de sécurité rue des roses/rue des prés : suite aux travaux réalisés dans ces rues, de nombreux riverains ont souhaité s'entretenir avec Mr le Maire. A l'issue de ces rencontres et face aux avis différents voire opposés des riverains, Mr le Maire propose de valider une prestation supplémentaire avec le bureau d'études pour réaliser un plan de la rue prenant en considération les entrées privées qui permettra de placer des stationnements réglementaires et un aménagement de sécurité type écluse rue des prés. Cette démarche sera réalisée en collaboration avec les riverains lors d'une réunion publique qui aura lieu le mercredi 13 octobre à 18h30 à la salle polyvalente en présence du bureau d'études.

✚ Travaux mairie : afin de pérenniser les façades et de combattre l'humidité du sous-bassement, il est décidé de valider des travaux supplémentaires de piquetage du crépi existant, le sablage et l'application d'un mortier à la chaux pour les joints, le montant des travaux s'élève à 9 361.00€ HT et seront réalisés par La Barchoise.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h20.

Fait à Raedersheim, le 15 septembre 2021
Le Maire
Jean-Pierre PELTIER

